

CONTRÔLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION

(Dossier pour la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif pour des maisons d'habitation individuelle jusqu'à 10 pièces principales)

Date du contrôle du projet : / /

Numéro du dossier :

Date de la demande : / /
Date de la demande de permis de construire (sauf pour réhabilitation) : / /
Adresse de l'immeuble :
.....
Code postal : Commune :
Section et numéro du cadastre du projet :

Propriétaire de l'immeuble

Nom et prénom :
.....
Adresse (si différente de l'adresse de l'immeuble)
.....
Code postal : Commune :
Tél. :

Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire)

Nom et prénom :
.....
Tél. :

PIECES A FOURNIR PAR LE PROPRIETAIRE (selon les cases cochées)	Cocher les pièces à fournir	Cadre réservé au contrôleur
Un plan de situation de la parcelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif, sur base cadastrale, selon les prescriptions de la page 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un plan en coupe de la filière et de l'habitation est recommandé (cf. page 3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le présent formulaire dûment complété (5 pages)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Avis du maire :

Favorable

Défavorable

Autres

Commentaires :

.....
.....
.....
.....

Signature du maire :

CONTRÔLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION

(Dossier pour la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif pour des maisons d'habitation individuelle jusqu'à 10 pièces principales)

PARTIE À REMPLIR PAR LE PROPRIÉTAIRE

NATURE DU PROJET

- CONSTRUCTION NEUVE
 REHABILITATION DE L'EXISTANT

RÉALISATION DU PROJET

Nom et adresse du concepteur et /ou de l'installateur du projet :
.....
.....
.....

Tél. :

Les comptes rendus de contrôle de conception et de bonne exécution seront transmis en priorité par voie dématérialisée. A cet effet, nous vous conseillons de nous fournir votre adresse mail.

Mail :

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nombre de chambres :

Résidence : principale secondaire

ETUDES REALISÉES SUR LE TERRAIN

Etude de définition de la filière d'assainissement non collectif

- Une étude de définition de filière a-t-elle été réalisée ?

OUI NON

si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Terrain

- Superficie totale de la parcelle : m2
- Superficie disponible pour l'assainissement : m2
- Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?
 OUI NON

- Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :
 faible <5%, moyenne entre 5 et 10%, forte >10%

- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ?
 OUI NON

Est-il destiné à la consommation humaine ? OUI NON

si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :m

- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur un terrain mitoyen ?
 OUI NON Ne sait pas

Est-il destiné à la consommation humaine ?

OUI NON Ne sait pas

si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :m

PARTIE À REMPLIR PAR LE CONTRÔLEUR

MODE D'EMPLOI POUR LE CONTRÔLEUR

- Prendre connaissance de la totalité du dossier avant de remplir la partie réservée au contrôleur
- Cocher la réponse adéquate
- Considérer que toute réponse dans la colonne de droite entraîne un avis défavorable pour le projet

CONTRÔLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION

(Dossier pour la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif pour des maisons d'habitation individuelle jusqu'à 10 pièces principales)

PARTIE À REMPLIR PAR LE PROPRIÉTAIRE

PARTIE À REMPLIR PAR LE CONTRÔLEUR

Destination des eaux pluviales

- rejet en surface (fossé, caniveau, ...)
- infiltration sur la parcelle
- rétention (cuve, mare...)
- autre, préciser

- Le traitement des eaux usées et le rejet des eaux pluviales sont-ils bien séparés ?

OUI NON

RAPPEL : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou tuyaux d'infiltration) est interdit.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

Plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500

Positionner et schématiser le plus clairement possible :

- l'habitation
- la sortie des eaux usées de l'habitation
- le pré traitement (fosse toutes eaux, ...), et la ventilation associée
- le traitement (épandage, filtre, ...)
- le cas échéant, le rejet des eaux traitées
- les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées, ...)
- les voies de passage de véhicules
- les bâtiments annexes (garage, piscine...)
- les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- les cours d'eau, fossé, mare, etc.
- le système d'évacuation des eaux de pluie

- Le plan de masse est-il fourni ?
- si oui, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?

OUI NON
 OUI NON

Joindre le plan de masse à votre demande

Plan en coupe du dispositif au 1/200 ou 1/500

Joindre à votre demande le plan en coupe, constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage.

- Le plan en coupe est-il fourni ?
- Si non, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?
- L'écoulement correct des effluents d'amont en aval est-il assuré ?

OUI NON
 OUI NON
 OUI NON

DEFINITION DE LA FILIERE

Le dispositif de pré traitement des eaux usées

- Les eaux ménagères et les eaux vannes (toilettes) sont-elles prétraitées séparément ? OUI NON
- Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique : m3
- Ou volume de l'installation biologique : m3
- Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, autre) :

- Traitement séparé des eaux vannes et des eaux ménagères ?
- Le volume du pré traitement est-il suffisant ?
- si non, volume suggéré :m3
- L'implantation de la fosse est-elle compatible avec les aménagements du terrain ?

OUI NON
 OUI NON
 OUI NON

CONTRÔLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION

(Dossier pour la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif pour des maisons d'habitation individuelle jusqu'à 10 pièces principales)

PARTIE À REMPLIR PAR LE PROPRIÉTAIRE

PARTIE À REMPLIR PAR LE CONTRÔLEUR

- Fosse : Une ventilation est-elle prévue ? OUI NON
- Un extracteur statique ou éolien est-il prévu ? OUI NON

- Une ventilation est-elle prévue ? OUI NON

- Est-il prévu un préfiltre extérieur à la fosse ? OUI NON
Si oui, volume : l

- Le positionnement de la ventilation est-il correct (entrée d'air amont prétraitement, raccordement aval fosse, sortie au-dessus des locaux habités) OUI NON

- Fosse toutes eaux : est-elle située à plus de 10 m de l'habitation OUI NON

- Le volume du préfiltre est-il adapté ? OUI NON

- Est-il prévu un bac à graisse ? OUI NON
Si oui, volume : l

- Un bac à graisses est-il souhaitable ? OUI NON

- Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ? OUI NON

- Le volume du bac à graisses est-il adapté ? OUI NON

- Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ? OUI NON

- Si présence de nappe, une dalle d'amarrage est-elle prévue ? OUI NON

- Si fosse enfouie sous zone de circulation, une dalle de répartition est-elle prévue ? OUI NON

Le dispositif de traitement des eaux usées

- tranchées d'épandage à faible profondeur
- ou lit d'épandage
- ou lit filtrant non drainé à flux vertical
- ou terre d'infiltration
- ou lit filtrant drainé à flux horizontal
- ou lit filtrant drainé à flux vertical

ou/et ou filière compacte ou micro-station

- Si tranchées d'épandage :
nombre de tranchées : , longueur d'une tranchée : m
- Si autres systèmes :
longueur : m, largeur : m, surface : m²
- Distance minimale :
 - par rapport à l'habitation : m
 - par rapport à la limite de parcelle : m
 - par rapport aux arbres : m

- La filière prévue est-elle autorisée dans la zone ? OUI NON

- Le dispositif est-il adapté aux contraintes de sol (perméabilité, nappe, pente, ...) ? OUI NON

Préciser :

- Longueur d'une tranchée > 30 m ? NON OUI

- Le dimensionnement est-il adapté au logement ? OUI NON

- Distance / habitation > 5m ? OUI NON

- Distance / limite de parcelle > 3 ? OUI NON

- Distance / végétation > 3 m ? OUI NON

CONTRÔLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION

(Dossier pour la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif pour des maisons d'habitation individuelle jusqu'à 10 pièces principales)

L'évacuation des effluents (dispositifs drainés)

▪ Quel est le lieu prévu pour le rejet (fossé, cours d'eau, puits d'infiltration,...) :

▪ Rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau, ...) : si vous n'en êtes pas vous-même propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu ?

OUI NON si oui, la joindre à votre demande.

▪ Rejet par puits d'infiltration :

possédez-vous une dérogation préfectorale ?

OUI NON si oui, la joindre à votre demande.

▪ Le mode d'évacuation est-il autorisé dans la zone ? OUI NON

▪ Le lieu de rejet nécessite-t-il :
- une autorisation du propriétaire ? OUI NON

- une dérogation préfectorale ? OUI NON

▪ Rejet en milieu superficiel :
Si une autorisation est nécessaire, le pétitionnaire la possède-t-il ? OUI NON

▪ Rejet par puits d'infiltration :
- Existe-t-il une dérogation préfectorale sur la zone ? OUI NON

- Si non, le particulier a-t-il fourni une dérogation ? OUI NON

Le demandeur soussigné, certifie exact les renseignements fournis ci-dessus. Il atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), en accepte les conditions et s'engage à s'y conformer.

Le demandeur atteste avoir pris connaissance que la présente demande donnera lieu à une facturation d'un montant de 72 euros TTC pour le formulaire de conception et de 48 euros TTC pour le formulaire de contrôle de bonne exécution avant remblaiement.

Pour tous dossiers complémentaires de contre-visite, suite à des modifications, il sera demandé un montant de 33 euros TTC.

Le propriétaire s'engage à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté puis à ne recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité.

Date et signature du propriétaire :